

Modèle liste des expériences dans l'entretien et la réparation de vélos

À défaut de pouvoir justifier d'un diplôme ou d'une qualification présente dans « la liste qualifications requises pour les intervenant.e.s », **chaque intervenant.e doit pouvoir justifier d'une expérience d'au moins 2 ans (ou 100 heures)** dans l'entretien et la réparation de vélos. Cette expérience a pu être acquise comme bénévole ou salarié.e d'une association du réseau FUB par exemple.

Pour chaque intervenant.e non diplômé.e, devra être retourné à catalogue@employeurpro-velo.fr :

- Une attestation sur l'honneur de la structure au nom de laquelle le réparateur ou la réparatrice est intervenu.e,
- La liste des interventions d'entretiens et/ou réparations au cours des 2 dernières années. Cette liste devra reprendre la structure du tableau ci-dessous.

Date	Lieu	Entreprise / association	Descriptif des interventions et réparations réalisées	Réparation / Entretien réalisés seul(e) ou non (OUI / NON)	Estimation du nombre de vélos entretenus et réparés	Type bénéficiaire (Employeur Privé / Public; particuliers; autre)